

Conception du produit

FL 2000 est une mousse à alvéoles fermés appliquée par pulvérisation qui a été élaborée au moyen de l'agent d'expansion de seconde génération d'Environnement Canada. La couleur de la mousse est orange pour identifier le produit FL 2000. S'il est appliqué conformément aux directives, cet agent d'expansion a la propriété d'adhérer fermement aux éléments de structure et aux substrats. La mousse à alvéoles fermés FL 2000 permet des économies d'énergie supérieures et offre une durabilité exceptionnelle tout en réduisant l'humidité naturelle et l'infiltration d'air.

Utilisation du produit

Si on l'utilise comme élément du « système d'isolation » d'une enveloppe de bâtiment correctement construite, la mousse à alvéoles fermés FL 2000 offre un rendement exceptionnel, car elle réduit le transfert de chaleur et le gain d'humidité, en plus d'augmenter sensiblement la rigidité de l'enveloppe.

Paramètres d'application recommandés

Type d'application:	Standard
Hiver:	-6°C - +10°C (20°F - 50°F)
Été:	10°C - 27°C (50°F - 80°F)
Régulièrement	27°C (80°F - et surtout)

La pression du boyau et la température optimales peuvent varier en fonction du type de matériel, des conditions ambiantes, du substrat et du type d'application. Il incombe à l'opérateur d'interpréter correctement la documentation technique relative au matériel, surtout l'information concernant les combinaisons acceptables de taille de la chambre du pistolet applicateur, de réglage du doseur et de pression d'application.

Type d'application:	FL 2000
Matériel – Pression dynamique	Entre 1,000 et 1,400 lb/po2
Température de préchauffage	Entre 52°C et 57°C (entre 125°F et 135°F)
Température du boyau	Entre 52°C et 57°C (entre 125°F et 135°F)
Température du baril	Entre 18°C et 30°C (entre 65°F et 85°F)

Propriétés physiques

Propriétés	Méthode d'essai/ exigences	Canadian Valeur par CAN/ULC S705.1
LTTR Value:	CAN/ULC S770	1.8 @ 50 mm (R 10.2)
Résistance thermique R après vieillissement :	ASTM D-1621	185 kPa
Fuites d'air :	ASTM E-283-04	< 0.02L/s/m ² at 50 mm
Densité (cœur) :	ASTM D-1622	41.5 kg/m ³
Cellules fermées visibles :	ASTM D-2856	6.97
Résistance à la traction :	ASTM D-1623	355kPa
Vapeur d'eau à Perméance:	ASTM E-96	40 ng/(Pa·s·m ²) 50 mm
Stabilité Dimensionnelle:	ASTM D2126 -20°C 80°C 70°C @ 97+/- 3% RH	+0.45 -0.8 -13.5
Propagation de la flamme :	CAN/ULC S127	240
Dégagement de fumée :	CAN/ULC S102	470
Absorption d'eau:	ASTM D-2842	2.9%
VOC:	CAN/ULC-S774	Temps avant d'occupation est de 1 jour*

* Pour les applications de rénovation, le lieu de travail doit être ventilé à un taux de .3 changements d'air par heure. Basé sur une évaluation toxicologique indépendante, la ventilation spécifiée doit être en vigueur pendant au moins un (1) jour avant en cas d'occupation est autorisée dans la nouvelle suite isolé.

Services d'évaluation

- CCMC 13414-L
- CAN/ULC S705.1

On recommande d'utiliser des pompes de transfert de rapport 2:1 pour faire passer le produit du baril au doseur.

- **ATTENTION** : Lors de l'enlèvement et de la réinstallation des pompes de transfert, faire très attention de NE PAS inverser les éléments "A" et "B".

- Ne pas faire circuler ou mélanger les éléments "A" ou "B" d'autres fournisseurs dans les contenants de FOAM-LOK™.



Cette mousse ne peut être installée en une épaisseur excédant 2 pouces par application. La mousse doit pouvoir refroidir pour une durée de 20 à 30 minutes ou sa température de surface doit redescendre à la température ambiante avant de procéder à une application additionnelle. Toute dérogation à cette directive peut entraîner des conséquences adverses, notamment un gain excessif de chaleur provoquant une combustion spontanée et l'émission d'odeurs déplaisantes qui ne se dissiperont pas avec le temps.

Barrière thermique

Les codes du bâtiment national, provinciaux et locaux exigent que l'isolant soit séparé de l'intérieur du bâtiment par une barrière thermique approuvée offrant une résistance de quinze (15) minutes, comme des plaques de plâtre d'une épaisseur de ½ pouce ou un produit équivalent. Ces éléments doivent être installés conformément aux instructions du fabricant et aux exigences du code pertinent. Il existe des exceptions à l'exigence portant sur la barrière thermique : 1) Les organismes de réglementation peuvent approuver des revêtements en se fondant sur les résultats d'essais portant expressément sur l'application d'isolants giclés. Par exemple, les organismes de réglementation peuvent approuver l'utilisation de systèmes de recouvrement soumis avec succès à des essais à grande échelle à titre de barrière thermique; 2) Aucune barrière thermique n'est nécessaire dans le cas d'un isolant giclé protégé par de la maçonnerie d'une épaisseur d'un pouce. Certains matériaux offrant une protection contre l'inflammation, que l'on appelle « barrières contre l'inflammation », ne peuvent pas être utilisés pour remplacer la barrière thermique, sauf s'ils sont conformes à la norme NFPA 286 ou s'ils ont été soumis avec succès à des essais de combustion exhaustifs. Les travailleurs chargés de l'application de l'isolant doivent demander les résultats des essais et l'approbation des organismes de réglementation ou d'autres documents prouvant que le produit à appliquer est conforme aux exigences du code pertinent pour s'assurer que le produit en question offre une protection répondant aux exigences du code. Les travailleurs chargés de l'application de l'isolant doivent assurer la sécurité du chantier et des travailleurs en installant des pancartes appropriées indiquant que tous les « travaux à haute température » comme le soudage, le brasage et le découpage au chalumeau doivent être exécutés à une distance minimale de 35 pieds de toute mousse isolante exposée. Si des « travaux à haute température » doivent être exécutés, toute la mousse de polyuréthane giclée doit être recouverte d'une couverture antifeu ou d'une toile de protection appropriée et il faut guetter les signes d'incendie pendant toute la durée des travaux.

Pare-vent

Le produit **FL 2000** possède toutes les propriétés d'un pare-vent, selon la définition du Centre national de recherches du Canada (classe III).

Manipulation et sécurité

La protection respiratoire est OBLIGATOIRE! Veuillez contacter Lapolla Industries pour obtenir un exemplaire du programme de protection respiratoire mis sur pied par API ou visiter le site Web de l'organisation, à l'adresse suivante : www.polyurethane.org. Les personnes souffrant d'allergies respiratoires connues doivent éviter toute exposition à l'élément « A ». L'élément « A » contient des groupes isocyanates réactifs et l'élément « B » contient des amines/catalyseurs ainsi que des agents d'expansion. Les deux produits doivent être manipulés et utilisés dans un endroit bien ventilé. Dans le cas des isocyanates, la concentration des émanations ne doit pas excéder la concentration maximale admissible (0,02 g/m³). Éviter d'inhaler les émanations. Porter un appareil respiratoire approuvé par le NIOSH. En cas d'inhalation des émanations, évacuer la victime de la zone contaminée et lui administrer de l'oxygène si elle éprouve des difficultés respiratoires.

Contactez un médecin immédiatement. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ouvrir les contenants avec précaution et laisser toute pression accumulée se libérer lentement et en toute sécurité. Porter des lunettes résistantes aux produits chimiques et des gants en caoutchouc pour manipuler ces produits et les appliquer. Si le produit entre en contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment les yeux avec de l'eau pendant au moins quinze minutes. Consulter un médecin immédiatement. En cas de contact avec la peau, rincer la zone touchée avec de l'eau savonneuse. Laver les vêtements avant de les porter à nouveau.

En cas de déversements ou de fuites

Mesures à prendre –

- Porter l'équipement de protection individuel (EPI) approprié.
- Circonscrire et couvrir le produit déversé au moyen d'un matériau pulvérulent et absorbant comme de la poudre absorbant l'huile, de la vermiculite, de la sciure de bois ou de la terre à foulon.
- Recueillir le matériau absorbant souillé à l'aide d'une pelle et le mettre dans un contenant approprié en vue de son élimination.
- Laver en profondeur les zones contaminées avec de l'eau chaude savonneuse.
- Ventiler le secteur pour éliminer les vapeurs.
- Signaler les déversements importants aux organismes de protection de l'environnement.

En cas d'incendie

Utiliser des extincteurs à poudre (mono-phosphate d'ammonium, sulfate de potassium, chlorure de potassium). Il est également possible d'utiliser des extincteurs au dioxyde de carbone, à mousse chimique à haut foisonnement (protéinique) ou à eau pulvérisée dans le cas d'incendies à grande échelle.

AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ

Les données figurant dans le présent document ne sont pas destinées aux applicateurs non professionnels ou aux personnes n'achetant pas ou n'utilisant pas le produit dans le cadre de leurs activités professionnelles. L'utilisateur potentiel doit exécuter tous les essais pertinents pour déterminer le rendement du produit et confirmer qu'il est adapté à l'usage qu'il entend en faire. En effet, la confirmation finale du caractère approprié du produit à un usage précis relève de l'acheteur.

L'ensemble des garanties concernant les produits fournis par Lapolla Industries se limitent aux garanties écrites du fabricant. Pour toute réclamation concernant les produits, l'acheteur doit se tourner vers l'applicateur du produit. Les données concernant le produit figurant dans le présent document doivent être utilisées à titre indicatif uniquement et elles peuvent être modifiées sans préavis. Les renseignements contenus dans le présent document sont considérés fiables, mais des risques inconnus peuvent exister. LAPOLLA NE FOURNIT AUCUNE GARANTIE, EXPLICITE OU IMPLICITE; Y COMPRIS EN CE QUI CONCERNE LES BREVETS, LA QUALITÉ MARCHANDE DU PRODUIT OU SON CARACTÈRE APPROPRIÉ À UN USAGE PRÉCIS, AU SUJET DES PRODUITS OU DES RENSEIGNEMENTS DONT IL EST QUESTION DANS LE PRÉSENT DOCUMENT.